



## Charte de partenariat équipe pédagogique - élève

### Préambule :

Tout sportif qui se voit accorder la possibilité de poursuivre tout ou partie de ses études dans cette école doit savoir explicitement à quels principes il adhère et quels engagements l'école prend à son égard. Cette charte rappelle et détermine, en complément du règlement intérieur, les conditions de réussite du partenariat.

### LA SCOLARITE

---

#### ❖ Finalité :

Le but de tout parcours scolaire est de parvenir à associer les aptitudes possédées et acquises avec les buts et les ambitions personnels poursuivis. Chaque élève de l'école les définit et les ajuste au cours de son cheminement, mais se doit aussi de tout mettre en œuvre pour les atteindre.

#### ❖ Moyens

**La structure scolaire** : cette école est un lieu que l'on ne choisit pas, mais pour lequel on est choisi. Elle n'est pas un dû mais une opportunité offerte pour réussir à mener de front une formation sportive et des études. La scolarité au C.E.N.S doit constituer, le moyen d'atteindre ses objectifs.

**Les cours** : la dualité sport-études contraint à un horaire réduit. Il appartient donc à chacun de compenser cet horaire réduit par la qualité, l'efficacité et la régularité de son travail en classe.

**Les programmes** sont identiques à ceux de tout établissement scolaire d'enseignement secondaire, avec les mêmes impératifs et les mêmes exigences.

**Le travail personnel hors cours** : il est indispensable à la réussite, tant à l'école qu'à l'extérieur.

#### ❖ L'évaluation

Elle fait intégralement partie du concept pédagogique. Elle s'exerce sous des formes variées, communes à l'équipe pédagogique, mais demeure étroitement liée aux matières et thèmes enseignés par chacun. Elle doit s'appliquer à tous, en dépit des absences possibles liées aux compétitions et stages, qui ne sauraient constituer des motifs suffisants de non évaluation.

### L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

---

#### ❖ Des enseignants partenaires

Les enseignants exerçant au sein du C.E.N.S y interviennent soit à plein temps, soit en parallèle de leur emploi du temps dans un autre établissement.



## Charte de partenariat équipe pédagogique - élève

Ils ont une mission professionnelle résumée en 4 points:

- ✓ La mise en œuvre, au travers de séquences d'apprentissage, de projets et de pratiques pédagogiques. Elle vise à faire naître et se développer des intérêts et des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être chez les élèves qui leur sont confiés.
- ✓ La vérification et l'évaluation des acquisitions et des progressions chez leurs apprenants
- ✓ Ils ont le devoir de respecter et de faire respecter l'intégrité physique, intellectuelle et morale de toute personne.
- ✓ Chaque élève aura un interlocuteur privilégié : un professeur tuteur.
- ✓ Un prof-manager est chargé du suivi et de la coordination du fonctionnement des groupes-classes pour chaque niveau.

*Ce partenariat entre élève et enseignant vise à permettre une relation éducative et humaine, source de confiance réciproque et de dialogue, génératrice de solidarité et de succès.*

### **DES SPORTIFS ELEVES RESPONSABLES ET INVESTIS**

---

#### ❖ **Des devoirs à l'égard de l'équipe pédagogique**

Le respect qui est dû à chaque élève et à chaque formateur est absolument réciproque.

La réalisation des activités et des travaux demandés dans le cadre des apprentissages fait partie des obligations des élèves et nul ne peut s'y soustraire (cf règlement intérieur)

#### ❖ **Des devoirs envers les autres élèves de l'école**

Il importe avant tout que le respect attendu pour soi-même soit aussi accordé à tout autre élève. L'élève respecte l'équipe pédagogique de la même manière que les membres de l'équipe le respectent. Ce respect commence par l'assiduité et la ponctualité. Toutes les études et les expériences prouvent le bénéfice personnel qui peut être tiré de la coopération et de la solidarité dans les apprentissages scolaires.

Il convient donc d'être d'abord responsable dans son approche scolaire en possédant par exemple son matériel, ses documents, pour éviter d'importuner ses partenaires ou de dépendre d'eux.

**L'adhésion de chacun à ces notions comprises et admises constitue la première démarche vers la responsabilité et l'autonomie.**